
N° 79 | 2021

Les tests de langue étrangère

Tester les compétences orales en FLE : intérêts et limites du DELF/DALF

Jérémi SAUVAGE *Professeur des universités*

Département des Sciences du langage

LHUMAIN

Université Paul-Valéry Montpellier

Patricia GARDIES

Édition électronique :

URL :

<https://revue-tdfle.fr/articles/revue-79/397-tester-les-competences-orales-en-fle-interets-et-limites-du-delf-dalf>

DOI : numerev_1737

Date de publication : 30/11/2021

CertiScience® *Certifié évalué par les pairs*

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : SAUVAGE, J., GARDIES, P. (2021) Tester les compétences orales en FLE : intérêts et limites du DELF/DALF. *Revue TDFLE*, (79). https://doi.org/10.34745/numerev_1737

L'évaluation de l'oral dans l'enseignement-apprentissage du FLE concentre un ensemble de questionnements et de difficultés (Huver & Springer, 2011). Mais l'évaluation en test de langue, avec comme objectif d'attester plus ou moins précisément un niveau de compétence renvoie à des difficultés spécifiques dans le domaine de l'oral. Malgré les cadres proposés, comme par exemple le CECR (Conseil de l'Europe, 2001 ; 2018), il apparaît fort complexe d'appliquer une grille d'évaluation pour attester les compétences réelles d'un apprenant en compréhension et en production orale. Dans le cadre de cet article, nous souhaitons revenir sur les intérêts et les limites de l'évaluation des compétences orales (Sauvage, 2021a sous presse) à propos des certifications de langue française DELF B2 et DALF C1. En effet, si les curricula de ces diplômes s'appuient essentiellement sur les compétences développées par le CECR, nous montrerons que la compensation des notes pour chacune des quatre compétences peut complètement fausser la réalité des compétences linguistiques des apprenants. En d'autres termes, nous nous interrogerons sur ce que veut dire avoir un niveau B2 ou C1 en français, ce qui n'est pas sans conséquences pour le niveau linguistique exigé à l'entrée d'une licence ou d'un master à l'université. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur un domaine particulier de l'oral : les compétences phonéto-phonologiques. Enfin, nous proposerons à la discussion les résultats qui seront mis en évidence par nos réflexions.

Mots-clés : Evaluation; Production orale ; compréhension oral; didactique de la prononciation ; certifications linguistiques.

The evaluation of oral language in the teaching-learning of French as a foreign language concentrates a series of questions and difficulties (Huver & Springer, 2011). However, assessment in language testing, with the aim of attesting more or less precisely a level of competence, raises specific difficulties in the field of speaking. Despite the frameworks proposed, such as the CEFR (Council of Europe, 2001; 2018), it seems very complex to apply an evaluation grid to attest the real competences of a learner in oral comprehension and production. In this article, we would like to return to the interests and limits of the assessment of oral skills (Sauvage, 2021a in press) in relation to the French language certifications DELF B2 and DALF C1. Indeed, if the curricula of these diplomas are essentially based on the competences developed by the CEFR, we will show that the compensation of the marks for each of the four competences can completely distort the reality of the learners' language skills. In other words, we will question what it means to have a B2 or C1 level in French, which is not without consequences for the linguistic level required for entry to a bachelor or master degree at university. Secondly, we will focus on a particular area of speaking: phonetic-phonological skills. Finally, we will propose for discussion the results that will be

highlighted by our reflections.

Keywords: Assessment; Oral production; Oral comprehension; Didactics of pronunciation; Language certification.